81e ANNEE. — N° 59. MERCREDI 21 MAI 1941.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr. — 3 mois 25 fr. — 6 mois 40 fr. — 1 an 70 fr.
Autres départements — 3 mois 26 fr.50 — 6 mois 42 fr. — 1 an 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— do —)..... 3 fr. 50
— 2e page (— do —)..... 6 fr. »

50c.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

IL Y A PÉTAIN !

Le dernier message du Maréchal est le plus grave de ceux que nous avons entendus depuis celui qui annonçait la défaite et la demande d'armistice. La voix de Pétain appelle cette fois le peuple français à la résolution d'affronter son nouveau sort ! Nous en sommes aujourd'hui à cette heure infiniment douloureuse où il faut qu'une nation choisisse entre se refaire une autre existence ou se laisser ensevelir avec tant de choses chères qui ne sont plus. La France ne peut pas finir !

Un grand destin s'achève, il faut qu'un grand destin recommence pour notre pays et c'est au courage et à la volonté des Français qu'il appartient d'y concourir. Le Maréchal les y convie en ces quelques lignes suprêmement pathétiques dont chaque mot lourd de sens nous retombe sur le cœur pour être médité et compris. Que nos compatriotes s'en pénètrent et ils y puiseront, dans la certitude de travailler au bien de la France, la force de surmonter les regrets de tant d'espérances perdues.

Des phrases y sonnent comme un signal de mise en route auquel personne ne doit rester sourd :

« Il ne s'agit plus aujourd'hui, pour une opinion inquiète parce « que mal informée, de supputer nos chances, de mesurer nos « risques, de juger nos gestes ! Il s'agit pour vous, Français, de « me suivre sans arrière-pensées sur le chemin de l'honneur et « de l'intérêt national. »

Aux plaintes que j'ai entendues et que vous entendrez, la réponse est aisée et tant mieux si vous savez lui donner le ton quelque peu rude qui conviendra suivant les personnes de qui les réclamations émaneront.

Ce n'est pas à ceux qui ont contribué à nous mettre où nous sommes qu'il appartient de chicaner, pour les moyens qu'ils emploient, ceux qui essayent de nous en tirer. Pour les auteurs du mal, il reste un moyen de se le faire pardonner qui est d'employer autant d'ardeur à aider ceux qui s'efforcent de le réparer qu'ils en ont mis à le faire !

On ne vous a jamais dit, n'est-ce pas ? que la voie de salut serait douce et ses chemins fleuris. On vous a même dit le contraire. Mais qu'il faudrait s'y engager tout de même. Le temps est passé de ces mensonges par qui l'on se faisait acclamer du peuple trompé et heureux — heureux comme un enfant bercé de chimères jusqu'au jour où la réalité soudainement révélée l'assomme et le précipite au fond d'un abîme de misères !

— Oui ! C'est entendu ça ! Et nous sommes guéris de ce mal. Nous voulons qu'on nous dise la vérité.

— Etes-vous si bien guéris que vous le dites ?... On en douterait à voir combien il vous est difficile de croire ce que dit le Maréchal !... Tout simplement parce que cela ne vous plaît pas. Et parce que, suivant l'habitude qui nous a perdus sous la démocratie, vous croyez bonne ou mauvaise une politique suivant qu'elle est conforme ou non à vos désirs, que vous confondez avec les intérêts de la nation... Bien sûr, il serait plus agréable de vous dire que vous aurez la défaite sans douleur, comme on vous a si longtemps promis le bien-être sans travail, la paix sans effort et la victoire sans sacrifice. Beau système, grâce auquel nous avons eu la misère, la guerre et le désastre !

Tout cela n'était que courtisanerie dont il faut vous déprendre pour en venir à l'état d'esprit si bien défini par l'ambassadeur de France aux Etats-Unis :

« Le peuple français, dans ses souffrances et dans sa détresse « a trouvé un grand chef derrière lequel il s'est rangé uni, en « dépit de toute tentative de dissidence, manifestée à l'étranger. « Le peuple de France est confiant dans la sagesse et le haut « patriotisme du Maréchal Pétain ! »

Cette vérité salutaire, je l'ai entendu exprimer ces jours-ci, sous la forme la plus juste et la plus frappante, dans un langage populaire dont j'atténue un peu la vigueur, par un excellent citoyen à qui quelqu'un posait la question si souvent formulée :

— « Eh ! bien que pensez-vous de la situation ? »

A quoi le questionneur reçut en pleine figure la réponse suivante : « Ah ! vous, ne venez pas m'embêter avec ça ! Il y a Pétain ! Ça me suffit ! »

Intelligence, raison et conscience sont encloses en ces quelques mots. Il y a Pétain ! Ça doit nous suffire !

Emile LAPORTE.

Les résultats des dernières négociations franco-allemandes

La Vice-Présidence du Conseil publie le communiqué officiel suivant :

Les négociations franco-allemandes se poursuivent favorablement. L'accès de la zone réservée du Nord et de l'Est est prévu pour les fonctionnaires et les chefs d'entreprises industrielles et agricoles dont la présence est nécessaire pour l'administration et l'économie.

Un plan méthodique de rapatriement de certaines catégories de prisonniers est à l'étude. Le premier résultat acquis est le retour de tous les sous-officiers, caporaux et soldats anciens combattants de la guerre 1914-1918. On peut évaluer à première vue à 100.000, et peut-être plus, le nombre de prisonniers qui seraient ainsi libérés les premiers.

Outre les cas prévus dans l'accord du 7 mai (deuils et graves maladies), des laissez-passer pour la ligne de démarcation seront accordés aux proches parents pour les mariages ou les naissances. Les modalités pratiques de cette amélioration vont être publiées dans le plus bref délai.

LES COMMUNIQUES

Le communiqué allemand du 19 mai annonce :

L'aviation allemande a frappé des coups violents durant la journée d'hier et la nuit dernière, contre les forces navales britanniques et la marine marchande anglaise, dans les eaux britanniques et en Méditerranée.

Des bombardiers ont détruit dans le canal Saint-George, deux navires marchands jaugeant au total 12.000 tonnes ; dans la baie de Donegal, ils ont incendié un cargo et endommagé trois autres, qui naviguaient dans un convoi fortement protégé.

Un avion de combat a détruit dans l'Atlantique Nord, un pétrolier de 10.000 tonnes.

Dans la baie de Sude (Ile de Crète), des appareils de combat et de bombardement en piqué allemands ont endommagé un croiseur de la classe « York » et deux destroyers par des coups au but. Deux petits navires marchands ont été coulés.

En outre, six gros cargos, dont un pétrolier, ont été si gravement endommagés que d'autres pertes doivent être envisagées parmi ces cargos.

Des chasseurs allemands ont détruit au sol sept appareils britanniques sur des aérodromes de l'Ile de Crète. Un chasseur Hurricane a été abattu en combat aérien.

Des forces peu importantes de l'aviation ennemie ont lancé, la nuit dernière, un petit nombre de bombes explosives et incendiaires en différents endroits des districts côtiers de l'Allemagne du nord-ouest. Les dégâts causés sont insignifiants.

Le communiqué britannique du 19 déclare :

L'activité aérienne ennemie a été très réduite la nuit dernière au-dessus de la Grande-Bretagne. Des bombes ont été lancées en deux endroits de la côte du Sud-Ouest, mais aucun dégât n'a été causé. On ne signale aucune victime. Un appareil allemand a été détruit.

De nouveaux dégâts ont été causés aux chantiers de constructions navales de la base allemande de Kiel par les bombardiers de la Royal Air Force, au cours de la nuit dernière. Le port d'Emden a également été bombardé.

Des appareils de l'aviation maritime, opérant en liaison avec les avions du commandement côtier, ont attaqué les docks de Cherbourg. Aucun appareil n'est porté manquant à la suite de ces opérations.

UNE DECLARATION DU GENERAL DENTZ

Le général Dentz a fait à la radio du Levant une déclaration où il a dit notamment :

Vous avez entendu l'appel du maréchal Pétain. Vous avez entendu les paroles pleines de fermeté et de sagesse qu'inspire un ardent désir d'ordre et de paix.

Au même moment, les avions britanniques attaquaient à l'improviste nos aérodromes. Une fois de plus, après Mers-el-Kébir et Dakar, l'Angleterre répandait le sang français...

A toute agression vous résisterez !...

...J'ai reçu la mission de défendre le ciel et le sol des Etats du Levant. Cette mission, je la remplirai inflexiblement...

EN PEU DE MOTS...

— L'amiral Decoux vient d'adresser au Secrétaire d'Etat aux Colonies une nouvelle somme de 2 millions de francs, représentant des dons recueillis dans les différentes régions d'Indochine au profit des victimes de la guerre.

— D'après une récente statistique, il ressort qu'il y a en Bulgarie plus de 3.000 centenaires.

SECOURS NATIONAL

Le vestiaire du Secours national à Cahors interrompt momentanément sa distribution de vêtements.

La fermeture aura lieu le 17 mai.

La population du Lot, qui s'est montrée si généreuse, sera heureuse de savoir que le vestiaire, à Cahors, a, depuis novembre, habillé plus de 4.000 personnes et distribué plus de 12.000 objets.

Un effort similaire a été fait dans divers points du département, notamment à Figeac, à St-Céré, à Gramat.

L'activité du Secours national ne s'est pas bornée aux vestiaires.

Des ouvroirs ont été organisés dans le département qui occupent journellement 160 ouvrières.

Du travail à domicile est distribué à environ 100 ouvrières.

Trois cents goûters sont donnés quotidiennement à Cahors aux enfants sous-alimentés.

Avec la collaboration des Artisans du devoir patriotique le Secours national a ouvert un foyer aux baraquements de l'Aviron où les réfugiés se retrouvent dans un milieu accueillant.

Durant l'hiver, les œuvres du département, qui ont eu recours au Secours national, ont reçu des subventions dont le montant est d'environ 60.000 francs ; les secours d'urgence remis atteignent 52.000 francs ; les prêts d'honneur, 7.500 ; les secours accordés à des artisans ou à des cultivateurs concessionnaires de terres en friche, 40.000 fr.

Nous avons remis 17.000 francs de bons d'alimentation, assuré les distributions du lait du Secours américain, favorisé l'envoi en Suisse d'un certain nombre d'enfants.

Les assistantes sociales ont fait journellement visites et enquêtes ; le nombre des fiches établies dépasse aujourd'hui 2.000.

Le Secours national enfin, intensifie sos action familiale par la nomination d'un adjoint familial et d'un délégué à la « Famille du prisonnier ». Une permanence familiale est ouverte tous les samedis après-midi. La création de notre nouvelle section « La Famille du prisonnier » va nous permettre de soutenir moralement et matériellement les familles de nos prisonniers privées de l'appui de leur chef.

D'autres projets sont à l'étude : garderie, jardin d'enfants ; maison d'accueil pour les jeunes garçons ; colonies de vacances. Ces projets, nous l'espérons, seront prochainement réalisés.

C'est grâce au dévouement d'un grand nombre que nous avons pu atteindre ces résultats.

Que tous ici, soient chaleureusement remerciés.

Les activités du Secours national doivent aller en s'amplifiant.

De même, nous ne doutons pas que les bonnes volontés n'aillent se multipliant pour aider le Secours national dans son effort d'union et de charité.

L'EXPOSITION DES PEINTURES D'EDMÉE LARNAUDIE A LA PRÉFECTURE

On sait le très vif intérêt qu'a suscité l'exposition des œuvres de notre compatriote, Mlle Edmée Larnaudie, prix de Rome, à la Préfecture du Lot.

Comment le public en a apprécié la haute valeur artistique, cela s'est manifesté d'une manière effective par l'affluence des visiteurs et par le nombre des toiles qu'ils ont voulu acquérir.

Aussi sommes-nous heureux d'annoncer que l'exposition de cette sympathique artiste sera ouverte encore une fois au public dans le courant de la semaine. Mais pour un *seul jour seulement*, le jeudi 22 mai, de 2 heures à 6 heures de l'après-midi.

La Légion des Combattants et les familles nombreuses du Lot

L'Association des familles nombreuses (*Journal officiel* du 26 avril 1939, page J. 420), affiliés à la *Fédération des Associations des familles nombreuses de France* (reconnue d'utilité publique) informe ses adhérents que leurs cartes leur seront adressées à domicile, contre le versement de la cotisation annuelle de 10 fr. qui leur donne droit au journal mensuel « Les Familles de France », organe officiel de la Fédération des Associations des familles nombreuses, fournissant tous renseignements et toute la documentation nécessaire.

Les adhésions des pères et mères de trois enfants et plus sont reçues à Cahors, au siège de la Légion des Combattants, 24, rue Georges Clemenceau, et dans chaque commune du canton par le père ou à défaut la mère de famille nombreuse désigné à cet effet, par le président de la Légion de la commune ou du canton, à qui toute initiative a été laissée pour cette désignation.

Toute la correspondance doit être adressée à Cahors, au siège de la Légion des Combattants, 24, rue Georges Clemenceau, avec la mention « Familles nombreuses du Lot ».

SYNDICAT DE L'AMEUBLEMENT

Réunis à la Chambre de Commerce, les négociants et industriels de l'ameublement du département ont constitué leur Syndicat professionnel.

M. Orliac, président de la Chambre de Commerce assistait à cette réunion. Il fit un exposé très clair de la situation économique nouvelle et montra la nécessité de s'y adapter sans retard. Les statuts du Syndicat furent ensuite adoptés à l'unanimité et le bureau ainsi constitué :

Président : M. Louis, gérant de la Société industrielle du Quercy à Luzech (Lot) ; — *Vice-président :* M. Cayrel Emile, Meubles, 34, rue d'Anjou, à Figeac (Lot) ; — *Vice-président :* M. Bourdarie André, Industriel à Souillac (Lot) ; — *Secrétaire :* M. Bernès Jean-Fernand, décorateur, 11, rue Foch à Cahors (Lot) ; — *Secrétaire-adjoint :* non désigné ; — *Trésorier :* M. Rougié Gilbert, Fabrique de meubles à Vayrac (Lot).

Le montant de la cotisation fixée provisoirement à 100 francs par an sera bientôt recouvrée par le trésorier.

Puis le président met l'assemblée au courant des travaux du Comité d'organisation des industries du bois, en ce qui concerne le groupe de l'ameublement. Un immense travail est en cours et va bouleverser beaucoup de routines ou d'habitudes. L'organisation contrôlée remplacera désormais l'anarchie dont notre profession a tant souffert.

Un recensement de toutes les entreprises rattachées à l'ameublement aura lieu prochainement. L'annonce en sera faite dans toute la presse nationale et régionale. —

Diverses questions sont ensuite traitées (hausse des prix, homologation de prix de modèles nouveaux, etc...),

Afin de faciliter le travail, il est décidé que le Syndicat formera dans son sein des sections diverses (industriels, négociants, tapissiers, etc...), où toutes les activités, y compris les artisans, seront représentées. Ces sections seront formées à l'image des sous-comités du groupement national de l'ameublement.

Prix des volailles et lapins

A compter de la publication du présent arrêté les prix maxima de vente des volailles et lapins domestiques sont fixés comme suit, octroi compris :

Prix à la production (à la ferme et sur les marchés) le kg. vif :

Poulets du pays, 26 fr. ; poules, 20 fr. ; pintades, 31 fr. ; canards, 21 fr ; dindons, 20 fr. ; dindes, 23 fr. ; lapins domestiques avec tête et pattes, 14 fr. ; pigeons (la paire), petits, 9 fr. ; moyens, 12 fr. ; gros, 16 fr.

Prix de gros : vivants : poulets du pays, 29 fr. ; poules, 23 fr. ; pintades, 34 fr. ; canards, 24 fr. ; dindons, 23 fr. ; dindes, 26 fr. ; lapins domestiques avec tête et pattes, 16 francs.

Morts et vidés de leurs boyaux : poulets du pays, 33 fr. 50 ; poules, 28 fr. ; pintades, 39 fr. ; canards, 30 fr. ; dindons, 27 fr. ; dindes, 31 fr. ; lapins domestiques avec tête et pattes, 16 francs.

Prix de détail, le kg., chez les commerçants patentés : vivants : poulets du pays, 31 fr. 50 ; poules, 25 fr. 50 ; pintades, 37 fr. ; canards, 26 fr. 50 ; dindons, 26 fr. ; dindes, 29 fr. ; lapins domestiques avec tête et pattes, 18 francs.

Morts et vidés de leurs boyaux : poulets du pays, 39 fr. 50 ; poules, 32 fr. ; pintades, 43 fr. ; canards, 33 fr. ; dindons, 31 fr. ; dindes, 35 fr. ; lapins domestiques avec tête et pattes, 30 francs.

Ces prix devront être affichés dans les magasins de vente et sur les marchés, dans un endroit visible et facilement accessible au public.

Perte de titres d'alimentation

Le Directeur du Ravitaillement communique aux maires :

Le nombre élevé des consommateurs qui prétendent avoir égaré leurs titres d'alimentation fait supposer que certains consommateurs n'apportent pas toute l'attention désirable à la conservation de ces titres. Or, l'état de nos ressources exige que chacun manifeste le plus grand soin à cet égard. Les dispositions antérieures relatives au remplacement des titres perdus restent en vigueur ; de plus, à l'avenir, il y aura lieu d'observer les dispositions suivantes :

« Lorsqu'un consommateur déclarera avoir perdu ses titres d'alimentation, on lui en distribuera de nouveaux, après enquête, mais seulement à concurrence *des 3/4 des quantités auxquelles le consommateur a normalement droit* jusqu'à la fin du mois en cours.

« La même réduction continuera à être opérée pendant trois périodes mensuelles consécutives, de telle sorte que la perte ne soit jamais réparée, mais que ses effets soient seulement répartis sur une plus longue durée.

« Cette procédure sera également appliquée aux consommateurs qui prétendent avoir été victimes d'un vol de leurs titres d'alimentation. »

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le jeudi 22 mai, fête de l'Ascension, par la pharmacie HEILLES.

Chronique du Lot

AUTOUR DE LA CATHEDRALE

(*suite*)

Dans le quartier de la cathédrale, on est au cœur même de Cahors.

Il est probable que dès l'époque romaine, le forum, centre de la vie urbaine, se trouvait sur l'emplacement actuel de la place des Petites Boucheries, de la Préfecture et de la place du Marché, au croisement à angle droit des deux voies principales, le *cardo* (rue Nationale et rue du Château du Roi) et le *decumanus* (rue du Portail Alban). Il était entouré de portiques, de temples, de monuments, d'édifices publics, de palais (temples de Mercure, de Minerve..., basilique, palais du Gouverneur, des Décurions, des Duumvirs...). Au sud une fontaine laissait tomber en cascades les eaux qu'un aqueduc de 22 kilomètres amenait du Vers à Cahors. Les eaux coulaient dans trois bassins de marbre ornés d'une Minerve en bronze sur un piédestal dont les bas-reliefs représentaient les Muses. Au Moyen-Age, on appellera place de la Conque, la place où ces bassins, en forme de conque, étaient établis.

Quand le catholicisme gagna la société gallo-romaine, les chrétiens consacrèrent probablement la basilique à leur Dieu et l'évêque, chef de la Cité, s'installa près de la nouvelle église. Après les invasions barbares et l'incendie de la ville, saint Didier fit construire sa cathédrale et son évêché sur l'emplacement même de l'ancienne basilique (Le palais de saint Didier occupait une partie de la rue Foch et les maisons qui portent aujourd'hui les n°s 23, 25 et 27). Ainsi, ce quartier de Cahors redevint le centre de la vie urbaine.

Tous les services de l'Eglise et de la Cité se groupèrent autour du palais de l'évêque, puissant seigneur spirituel et temporel.

Les chanoines, qui étaient alors des prêtres réguliers, vivaient en communauté dans un monastère, *le moustier*, et un cloître qui se trouvaient entre la rue St-James et celle de la Chantrerie. Le grand archidiacre, premier dignataire de la cathédrale après l'évêque, était installé dans un hôtel qui sert aujourd'hui de presbytère. Le grand chantre, seconde dignité du chapitre, habitait dans la chantrerie, à l'entrée de la rue qui porte ce nom. Un peu plus loin étaient la Maîtrise, puis le Cuvier et le Grenier du chapitre où les chanoines recevaient les redevances en nature, en vins, en vendanges ou en grains. Le tribunal de l'évêque, l'Officialité, était à côté du palais épiscopal...

Quand l'évêque accorda des pouvoirs aux Consuls, ceux-ci s'installèrent dans le voisinage de l'évêché. La maison consulaire était située à peu près au milieu de l'actuelle place du Marché qu'elle divisait en deux : la place du Moustier (devant la cathédrale) et celle de la Conque. A côté était la prison où les consuls enfermaient les prisonniers et les malfaiteurs. Un peu plus loin était une dépendance du Consulat où des particuliers tenaient boutiques et que l'on appelait *chambre d'amour* ou encore *chambre des ânes* peut-être à cause des anneaux qui servaient à attacher les ânes qui avaient apporté des denrées. Car on se trouvait encore ici au centre de la vie économique. Les Consuls administraient une bladerie, maison commune et place où l'on vendait des céréales, noix, amandes, légumes, glands et autres grains qui devaient être mesurés avec les mesures des Consuls par des bladiers assermentés (M. Calmon avait exposé à la Bibliothèque quelques mesures consulaires). Au XIIIe siècle, des banquiers avaient installé leurs bureaux ou tables de change sur la place des Petites Boucheries que l'on appelait alors place du Change. Ces banquiers Caorsins prêtaient de l'argent et en recevaient pour le faire valoir mais ils faisaient surtout des opérations de change, commerce extraordinairement florissant au Moyen Age en raison de la grande diversité des monnaies et des fréquents changements d'aloi. Il y avait en Quercy trois grands types de monnaies : la française ou tournoise qui était celle du roi ; la caorsine ou monnaie de l'évêque et la raymondine ou monnaie du vicomte de Turenne. Il arrivait souvent aussi que l'on payât avec des lingots et de la vaisselle d'argent.

Les banquiers caorsins n'étaient pas sédentaires. Le commerce était à cette époque très prospère et l'on trouvait des marchands de Cahors un peu partout dans le monde ; en Norvège, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie, aux Echelles du Levant...

Les Caorsins prêtaient directement de l'argent au roi d'Angleterre, aux grands dignitaires de l'Eglises. Ils liaient leurs débiteurs par des engagements compliqués. Ils ne prenaient pas d'intérêt car l'usure était interdite. Mais si à l'échéance leur créance n'était pas remboursée ils exigeaient une mensualité pour compenser leur perte et leurs frais. Ils prenaient des gages. Déjà, le marché de Shylock !

Ainsi ils acquirent par le monde une si fâcheuse renommée que Caorsin devint synonyme d'usurier. Le Dante les flétrit dant la *Divine Comédie* en les faisant gémir dans le plus petit giron d'un de ses cercles infernaux où il associe Sodome et Cahors et quiconque, méprisant Dieu, l'injurie dans ses discours et dans son cœur.

L'apect de Cahors, entre la rue Clemenceau et la rue du Portail Alban, a beaucoup changé depuis le Moyen-Age.

Le Boulevard Gambetta et les curieuses terrasses qui le bordent à l'est ont remplacé les fortifications de saint Didier. Les berges du Lot ont été protégées par un quai surélevé. Des rues on été ouvertes, comme la rue du Maréchal Foch, ou comme celle du Maréchal Joffre, qui donnait autrefois accès au portail Garrel, ou Boiteux, ainsi appelé parce que les deux piédroits étaient d'inégale hauteur. Pour former la belle place du Marché on a fait disparaître la *Chambre d'amour* et les maisons qui, avec le Consulat, séparaient la place du Moustier de celle de la Conque. On a construit la place St-Maurice, la Halle et la place Galdemar sur l'emplacement du cimetière des Pauvres de l'Eglise St-Maurice et d'une partie de l'hôpital St-Jacques.

Les jardins de l'évêché s'étendaient autrefois jusqu'au Lot, entre la cathédrale et l'Eglise de la Daurade qui occupait avec son cimetière l'actuel parc de la Préfecture. M. Prat a récemment trouvé dans les archives départementales des documents qui ont permis à M. Roger Cuquel de reconstituer le plan de l'Eglise, du couvent et du cloître y attenant, où se trouve aujourd'hui le Palais des Fêtes. (Ce plan était exposé à la Bibliothèque). Dans cette église appelée Daurade ou La Dorée, ou encore de la Bienheureuse Marie aux Sépultures, il y avait la tombe du poète Olivier de Magny.

Beaucoup d'édifices ont été détruits, reconstruits ou transformés le long des rues. Les rues elles-mêmes ont changé de nom, les vieilles rues, comme la pittoresque rue des Elus qu'on a cru bon d'appeler J.-B. Delpech pour honorer un estimable liquoriste qui était, il est vrai, conseiller municipal. C'est dans la rue des Elus que se trouvait au début du XVIIe siècle le Palais de l'Election, siège d'un tribunal de notables, chargés de vérifier et de juger les difficultés de répartition et de levée des tailles.

Mais ce quartier, autour de la cathédrale, garde encore en maints endroits, dans ses rues, ses maisons, ses pierres, d'éloquents souvenirs du passé.

(*à suivre*).

Jh. MAUREILLE.

EDEN

Mercredi 21, jeudi 22, samedi 24 et dimanche 25 mai 1941, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 14 heures 45.

Une charmante et spirituelle comédie

HAUT COMME TROIS POMMES

avec Madeleine Guitty, Raymond Cordy, Roland Toutain, Jean Tissier, Sinoël, Pierre Etchepare et Robert Goupil.

En complément : **Rôle imprévu,** comédie.

Nos Echos

Au théâtre de Cahors.

Le théâtre a sur le cinéma cette incomparable supériorité de la présence réelle des personnages et cela il n'est pas d'illusion visuelle qui le remplace. L'action de cette vue vivante et directe est telle que la médiocrité du décor en est largement compensée pouvu bien entendu que l'œuvre soit intéressante et bons les interprètes.

Nous avons bien vu ça, l'autre soir, à la représentation de *Mireille* qui bénéficiait d'une bonne interprétation. Et pourtant ! Qu'est-ce qu'il ne fallait pas accepter pour oublier l'invraisemblance des choses qui nous étaient présentées.

Presque toute l'œuvre s'est déroulée dans le même décor : une forêt touffue avec un petit lac au fond, que tous les Cadurciens connaissent bien et qui sert pour tous les « extérieurs », aussi bien *Le Chemineau*, avec ses champs de blé, que *l'Arlésienne* avec son mas champêtre, que... etc., etc.

Alors, au premier acte, le champ de mûriers où les « magnanarelles » cueillent pour les vers à soie — en provençal « *li magnan* » — la feuille pourrissante était figuré au premier plan par un arbuste grand comme un citronnier de serre auprès duquel une échelle double toute neuve offrait à la charmante Mireille un support pas très assuré. Près d'elles, les belles filles de Provence assises sur des bancs faisaient la cueillette dans des paniers sur leur genoux.

Au troisième acte la même forêt touffue représente le « désert brûlant » de la Crau où le « petit berger tout seul avec ses chèvres » chante son mélancolique refrain, allongé sur un banc qui se trouve là pour remplacer la margelle du puits que Mistral a mis dans son poème... Tant d'arbres et tant d'ombre dans la Crau voilà qui fait rêver les Provençaux !

Enfin, au dernier acte, cette même forêt touffue simule la plage des Saintes-Maries-de-la-Mer. Seulement, cette fois, entre deux troncs d'arbres, on a placé un bout de portique avec une petite porte praticable qui nous figure le vaste porche de l'Eglise où repose la châsse miraculeuse des Saintes, au bord de la Méditerranée.

C'est dans ce décor que le « gentil Vincent », attendant sa Mireille, clame sa détresse et invoque les ailes des anges pour protéger la pauvrette contre le « soleil de feu ». La poétique jeune fille va venir et tombera terrassée dans ses bras.

Mais que, sous l'épaisse et fraîche couche de ces branches, elle ait pu prendre un coup de soleil mortel, voilà ce que nous aurions bien de la peine à admettre... si nous y pensions !

Seulement nous n'y pensons pas et ce sont seulement les œuvres médiocres qui ont besoin de beaux décors parce qu'elles n'ont pas de « prolongements » dans l'esprit.

JEUNE FRANÇAIS !
Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

CAHORS

A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le jeudi, 22 mai, jour de l'Ascension, le « Journal du Lot » ne paraîtra pas ce jour-là.

Naissances

Nous apprenons avec plaisir que Mme et M. Reilhac, le sympathique commissaire de police de Cahors, viennent d'être les heureux papa et maman d'une belle fillette qui a été prénommée Monique.

Nos compliments à M. Reilhac et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

C'est également avec plaisir que nous apprenons la naissance, chez Mme et M. Contios, typographe à l'imprimerie du « Journal du Lot », d'un gros garçon qui a été prénommé Alain-Pierre.

C'est leur troisième enfant.

Nos félicitations au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Les cinq millions de la Loterie ont été gagnés à Bayonne

C'est à Bayonne qu'à été gagné le gros lot de cinq millions, à l'avant-dernier tirage de la Loterie nationale.

Il avait été vendu en dixièmes par Mlles Ibarruty, qui tiennent un bureau de tabac rue de la Mairie. Parmi les acquéreurs de dixièmes, se trouve un prisonnier de guerre qui vient tout juste de rentrer dans sa famille. Au nombre des gagnants sont aussi des travailleurs des Ponts et Chaussées, ainsi que des contremaîtres des chantiers Castagnet.

Le Docteur FABRE, de retour de captivité, reprend sa clientèle à son nouveau domicile, 5, Cours de la Chartreuse.

Les Sports

LE MATCH DU JOUR DE L'ASCENSION

C'est le jeudi 22 mai, jour de l'Ascension, qu'aura lieu, au Stade Lucien-Desprats la dernière rencontre de la saison.

Ce match, qui mettra en présence les équipes premières de l'Association et du Rugby du Stade Cadurcien, sera disputé d'une façon orinale :

une mi-temps de football Association ; une mi-temps de Rugby.

Entre temps aura lieu un relais olympique entre les équipes militaires et les deux meilleures équipes du Stade, la finale du 100 mètres des meilleurs sprinters, et une exhibition du lancement du javelot.

Ce match, organisé au profit des joueurs et des prisonniers de guerre du Stade, doit attirer au Stade la foule des grands jours.

ATHLÉTISME

En vue des championnats du Lot qui auront lieu le 8 juin 1941, nous informons les jeunes gens désireux de pratiquer l'athlétisme sous les couleurs du stade, que les séances d'entraînement sont définitivement fixées aux mardi, jeudi, samedi à 18 heures.

Les Maisons d'Horlogerie-Bijouterie **BOUYSSOU et MANDELLI** informent leurs clients que leurs magasins seront fermés, jusqu'à nouvel ordre, le *lundi* et *vendredi* de chaque semaine.

PALAIS DES FETES

Mardi 20, mercredi 21, jeudi 22, samedi 24, dimanche 25 mai, en soirée à 21 heures. Jeudi et dimanche, matinée à 15 heures.

Harry Baur, Victor Francen, Annie Ducaux dans

L'HOMME DU NIGER

une formidable réalisation qui fait honneur au Cinéma français.

En 1re partie : **Vers le Hoggar** (documentaire).

Arrondissement de Cahors

Castelfranc

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Brouel Emile, cordonnier, décédé subitement aux Junies, à l'âge de 81 ans. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Lalbenque

Les Compagnons de France. — Les Compagnons de France de la Compagnie Normale de Cahors, continuant leur tournée de propagande à travers le Quercy, sont venus dimanche dernier nous donner une séance récréative.

Les Compagnons, auxquels s'étaient joints ceux de Varaire, nous ont fait assister à une représentation pleine de franche gaieté, où le rire avait la plus large place, sans oublier cependant le côté éducatif et moral.

Une allocution du Chef de Commanderie, Pepet, montra à tous la tâche déjà accomplie et celle, bien grande encore, qui restait à accomplir. Remercions tous ces jeunes qui ont foi dans l'avenir et qui se donnent tout entier à leur tâche en chantant nos plus belles chansons.

Labastide-du-Vert

La fête de Jeanne d'Arc. — La fête nationale de Jeanne d'Arc, a revêtu cette année, une ampleur inaccoutumée. Après l'audition de l'office religieux en l'honneur de l'héroïne, la plus grande partie de la population, précédée des enfants des écoles, portant des gerbes de fleurs, des Légionnaires, a dans le recueillement, assisté au salut au drapeau et au dépôt des fleurs aux pieds du soldat qui monte la garde au carrefour du village.

Les deux allocutions dont le texte suit qui ont été prononcées par des Légionnaires dénotent le désir que les paysans ont au cœur de voir se poursuivre et se réaliser l'œuvre entreprise par le vainqueur de Verdun et ses collaborateurs.

Voici le texte de l'allocution prononcée par le président de la Légion au monument du salut au drapeau :

« Françaises, et Français, jeunes et vieux, saluons ces trois couleurs qui viennent de s'élever et nous dominent. Depuis qu'elles sont l'emblème de notre Patrie elles ont connu tour à tour les victoires et les défaites.

« Aujourd'hui un large crêpe les voile. Comme à d'autres époques, l'oubli du sentiment patriotique a fait de nous des vaincus. Il ne faut cependant pas perdre l'espoir de voir des jours meilleurs luire pour la Patrie.

« L'office religieux que nous venons d'entendre est l'apothéose d'une héroïne : Jeanne d'Arc, qui, en des heures aussi tragiques que celles que nous vivons, a fait par sa vaillance, son patriotisme, sa foi ardente en bien et en ses visions ressurgir une France nouvelle de tous les territoires que l'Anglais s'était déjà approprié.

« Cette jeune bergère à peine âgée de 18 ans, quitte Donrémy, en Lorraine, et va à Bourges supplier le roi de lui donner l'autorisation et les moyens de chasser les Anglais du royaume de France. Malgré les intrigues de tous qui faisaient d'elle une folle hallucinée, elle décide le roi Charles VII à lui confier une armée. Après avoir délivré Orléans et battu les conquérants à Patay elle mène le roi au sacre à Reims. Plus tard, mal secondée, les intrigues de cour se renouvellant elle est faite prisonnière.

« Jugée (oh ! honte) par un tribunal ecclésiastique elle est condamnée au bûcher comme hérétique et relapse. Elle y mourut en 1431 en martyre. Mais l'exemple était donné, la libération du territoire fut rapide.

« Si en 1430 il y eût une Jeanne d'Arc comme en 52 av. J.-C. il y eût un Vercingétorix, il y a aujourd'hui un vainqueur de Verdun. le Maréchal Pétain en qui il faut, sans arrières pensées, remettre notre foi si nous voulons que notre France redevienne le flambeau qui éclaire le monde. »

Puis, devant le monument aux morts, voici les fières paroles adressées à une foule émue, par le secrétaire de la Légion :

Légionnaires,
Mesdemoiselles, Mesdames,
Messieurs,

« A ceux que nos cœurs pleurent depuis plus de 20 ans, dont vous voyez les noms gravés sur ce marbre, nous venons aujourd'hui demander de nous rendre aussi énergiques qu'eux, lorsque, malgré les avalanches de fer et de feu, ils barraient la route à l'étranger.

« Françaises et Français qui m'écoutez, je n'ai pas à vous cacher que nous avons besoin de faire preuve de courage et d'une volonté de fer pour que notre pays sorte de l'abîme dans lequel notre égoïsme l'a plongé.

« Heureusement, un homme, un chef, chargé d'ans et de gloire, le Maréchal Pétain, est sorti de la foule pour prendre en mains la ressurection de notre chère France, comme le fit l'héroïne, née en 1412 dont la fête se célèbre aujourd'hui : Jeanne d'Arc.

« Depuis sa prise du pouvoir, en moins d'un an, cet homme a déjà accompli, en faveur du paysan, c'est-à-dire en notre faveur, plus qu'aucun des gouvernements qui se sont succédés en France depuis des siècles. Cependant, le statut de l'agriculture qui fera du paysan un homme qui pourra envisager sans crainte l'avenir et vivre honorablement de son travail est encore inachevé bien que des experts travaillent journellement à une rapide mise au point.

« Mais ce chef, aussi vaillant soit-il, ne peut à lui seul accomplir tant de choses sans être secondé.

« Il faut et il veut que nous participions tous à cette œuvre de redressement national, non pas en paroles mais en actes. Il faut et il veut pour commencer que nous l'assurions de notre volonté de l'aider et de lui obéir, puis, il faut et il veut aussi qu'on le lui dise.

« Pour lui donner la force, le courage, l'audace de poursuivre son œuvre il a besoin de savoir si nous sommes à ses côtés, s'il a noassentiment et si nous nous plierons à ses décisions.

« Celà, il ne le saura qu'en recevant les serments des Légionnaires et des Amis de la Légion.

« Dans ce but je vous convie donc, en quittant cette stèle, à m'accompagner à la mairie où vous accomplirez en signant ce serment des Amis de la Légion le premier acte qui prouvera à notre chef votre adhésion à son œuvre.

« Qui dit « Ami de la Légion » dit en même temps : Ami du Maréchal Pétain.

« Et maintenant je vous demanderai d'observer quelques instants de recueillement en pensant : à ces morts pour la Patrie ; aux malheurs de la France ; A son redressement.

« Vive la France ! Vive le Maréchal Pétain ! Vive Jeanne d'Arc »

A la suite de ces cérémonies 25 serments des « Amis de la Légion » ont été signés.

Il est donc justifié de conclure en disant que les actes de notre chef sont appréciés des hommes de la terre et qu'il peut compter sur le concours des paysans pour l'aider à relever la France !

Limogne

Réunion. — Le district des battages comprend les communes de Lugagnac, Concots, Varaire, Saillac, Beauregard, Laramière, Promilhanes, Puyjourdes, St-Jean-de-Laur, Vidaillac, Limogne. Les maires de ces communes sont invités à une réunion qui sera tenue à la mairie sous la présidence de M. le Docteur Ouvrieu, maire du chef-lieu.

Les entrepreneurs de battages desdites communes assiteront à la réunion ; leur présence sera susceptible de faciliter la tâche du comité en ce qui concerne l'attribution des sources d'énergie, la distribution des zones de battages, l'établissement des itinéraires.

M. l'Ingénieur en chef du génie rural et le directeur des Services agricoles, ou à défaut leur délégué, le directeur du secteur électrique du district de Limogne, dont la présence à la réunion est certaine, apporteront renseignements et conseils pour l'organisation des battages en 1941.

Nuzéjouls

Fête de Jeanne d'Arc. — Comme dans toute la France, notre petite commune a célébré la fête de la bonne Lorraine. A l'issue de la messe la population s'est rassemblée devant la plaque où sont gravés en lettres d'or les noms de nos chers soldats.

Etaient présents : M. le Maire entouré de la municipalité, les légionnaires et les enfants des écoles, conduits par leurs maîtresses.

Après le dépôt de quelques gerbes de fleurs offertes par les élèves, une minute de recueillement a été observée et la cérémonie s'est terminée aux accents de *La Marseillaise* chantée par les enfants de toutes nos écoles.

Attaquez la constipation des deux côtés

Beaucoup de constipations résistent aux laxatifs ordinaires parce qu'elles ont pour cause non seulement un intestin paresseux, mais un foie manquant d'activité. Il est donc sage d'employer un laxatif agissant sur ces deux organes, les comprimés Vichybol par exemple. Les comprimés Vichybol rééduquent le foie en même temps que l'intestin. Ils assurent la régularité d'une des fonctions les plus importantes du corps humain. 7 fr. 15. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Foire du 15 mai. — Importance moyenne. Affaires lentes sur le gros bétail. Cours sans changement. Pas de porc gras, veaux, porcelest, moutons vendus à la taxe. Marché d'approvisionnement très insuffisant. Très peu de produits de basse-cour. Pas d'œufs. Quelques chevreaux. Jeunes canards d'élevage, 17 francs l'unité. Poussins de huit jours, 5 à 6 fr. pièce. Quelques légumes verts. Salade très abondante à 2 fr. pièce. Oignons blancs, 4 fr. le paquet de 3. Du cresson, des pointes de choux, des asperges. Etalagistes plus nombreux que d'habitude, en petite mercerie et surtout en chapeaux de paille d'été.

Maux de reins ne sont pas maux de rien

Parmi tous les cas douloureux de l'arthritisme, il faut mentionner les maux de reins qui rendent tout travail pénible et dont l'aggravation risque de prendre un caractère dangereux. Contre la douleur et contre le retour de tous les états rhumastimaux, nous recommandons l'usage régulier du nouveau médicament Gandol à raison d'un cachet matin et soir. La douleur s'apaise par suite de la décongestion des organes rénaux et de l'évacuation régulièrement assurée de l'acide urique. Le Gandol, qui est toujours bien toléré par l'estomac, vaut 14 fr. 60 pour une cure de dix jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Arteil Marie, née Bourgnou, à l'âge de 76 ans. Ses obsèques ont eu lieu jeudi avec le concours d'une nombreuse assistance de parents et d'amis qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Nos foires. — Voilà plusieurs années déjà que le conseil municipal avait pris des arrêtés au sujet des foires. Depuis les foires de Souillac ont lieu les 4 et 19 de chaque mois. Toutes les foires qui tombent un dimanche se tiendront le samedi. On a fait exception pour la foire du 1er juin, mais comme cette année elle tombe un dimanche, elle se tiendra le samedi. Il est rappelé que la foire du 4 juin n'aura pas lieu.

Naissances. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un petit garçon prénommé Yves, leur 2e enfant, chez les époux Hébrard, instituteur. Nos meilleurs vœux de bonheur au nouveau-né et félicitations aux heureux parents.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Obsèques. — Mercredi 14 ont eu lieu les obsèques de notre très regretté greffier M. Marcel Bourdarie, de Laborie, décédé presque subitement à l'âge de 74 ans.

Une énorme foule de parents et d'amis avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure, au caveau de famille. Au cimetière, M. Lacam, M. Sémirot, huissier, et son chef, M. Campagne, juge de paix, ont tenu à rendre hommage et à retracer la vie du défunt qui fut toujours un homme de bien et qui avait acquis la sympathie de ceux qui l'approchaient.

Que sa veuve éplorée, son fils, M. Louis Bourdarie, notaire, et toute la famille veuillent bien agréer nos condoléances les plus sincères et les plus émues.

Le plus grand des biens

Notre santé dépend surtout du bon fonctionnement du foie, des reins, de l'intestin. Un moyen facile d'obtenir ce résultat est de prendre chaque soir, après dîner, une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Grâce à ses plantes laxatives, diurétiques, hépatiques, la tisane Vichyflore facilite la digestion, évite la constipation et entretient la santé. 8 fr. 90. Ttes Phies.

PETITES ANNONCES

LIENS ET CORDELETTES « ALFA » pour gerbes et usages divers. Vente en gros, LAMBERT, grains, Cahors.

■

ENTREPRISE RUFA, à Cahors, demande **bons maçons.** S'adresser, 15, rue du Château-du-Roi.

■

ON DEMANDE à acheter un **bon tombereau,** 1 mètre cube. S'adresser : 36, Route de Toulouse, à Cahors. Téléphone 226.

■

PARTICULIER vendrait **remorque auto,** état neuf, 700 kgr., bon prix. Ecrire ou voir M. PUECH, à Caïx, par Luzech (Lot).

■

ON DEMANDE à louer **2 chambres meublées,** si possible pet. cuisine. S'adresser au Bureau du Journal. (33.574).

■

QUI L'A PERDUE ?

Il a été trouvé une montre-bracelet de dame. a réclamer au Bureau du Journal.

■

IL A ETE PERDU dimanche 10 mai 1941, vers 4 heures, du Boulevard Gambetta (mairie) à la place du Marché, un **portefeuille** contenant des papiers d'idendité *absolument indispensables.* Prière à la personne qui les a trouvés de les adresser par poste à l'adresse de Epifanion AYON DOMINGUEZ, aux bons soins de la Supérieure des Sœurs de Nevers.

■

IL A ETE PERDU, samedi, à Laroque-des-Arcs, à l'entrée du Bourg, côté de Cahors, un **costume d'enfant,** de 3 ans, gris. Prière de le remettre où d'aviser M. Barrières, à St-Michel-de-Cours, par Cahors.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE FIGEAC

Par jugement contradictoire et définitif en date du 22 avril 1941.

Le Tribunal correctionnel de Figeac a condamné le nommé LEMOZIE Edouard, marchand de primeurs à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), né le 8 janvier 1878 à Lentillac (Lot), demeurant à Villefranche-de-Rouergue, département de l'Aveyron, à la peine de cinquante francs d'amende, affichage du jugement pendant quinze jours à la mairie de Villefranche-de-Rouergue et à la porte du magasin de vente. Insertion, ne devant pas dépasser 125 francs, au *Journal du Lot,* pour délit de hausse illicite, commis le 25 janvier 1941, constaté par procès-verbal des gendarmes de la brigade de Cajarc, en date du 25 janvier 1941.

Pour extrait conforme délivré le 12 mai 1941 à Figeac.

Vu : Le Procureur de la République.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

SOCIÉTÉ ANONYME
L'ECLAIRAGE GENERAL
2, avenue de l'Abattoir
CAHORS (Lot)

CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Anonyme dite de l'Eclairage Général, au capital de 800.000 francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr. l'une et dont le siège social est à Cahors, 2, avenue de l'Abattoir, sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social, le 13 juin 1941, à quatorze heures trente.

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clôturé le 30 juin 1940.

2° Rapport du Commissaire de Surveillance sur les comptes de l'exercice ; rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés ; rapport spécial prescrit par l'alinéa 6 de l'article 16 du décret du 29 novembre 1939 (*J. O.* du 17 décembre 1939).

3° Discussion et vote sur les comptes présentés.

4° Ratification de la nomination d'un administrateur.

5° Quitus de gestion aux administrateurs.

6° Autorisation aux administrateurs de passer des marchés avec la Société (article 40 de la Loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés).

Il est rappelé aux actionnaires que conformément à l'article 32 des Statuts, les propriétaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles, sont admis à l'Assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur et les propriétaires d'actions nominatives ont la faculté de groupement qui leur est accordée par la Loi.

Les titres doivent obligatoirement être déposés, soit au siège social, soit dans un établissement de crédit, 5 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée

Les propriétaires d'actions au porteur qui déposeront leurs titres dans un établissement de crédit, sont priés de demander aux dits établissements, de faire part de suite à la Société, de ces dépôts avec indication des numéros des titres déposés.

Les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur simple justificatiion de leur identité.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME
L'ECLAIRAGE GENERAL
2, avenue de l'Abattoir
à CAHORS (Lot)

CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Anonyme dite de l'Eclairage Général, au capital de 800.000 francs, divisé en 1.600 actions de 500 fr. l'une et dont le siège social est à Cahors, 2, avenue de l'Abattoir, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire au siège social, le 13 juin 1941. Cette assemblée se tiendra immédiatement après l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le même jour à quatorze heures trente.

ORDRE DU JOUR :

Modifications à apporter aux articles suivants des Statuts : n° 7, 8, 11, 12, 17, 18, 19, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 48, en vue de leur mise en harmonie avec les prescriptions de la loi du 16 novembre 1940 publiée au *Journal Officiel* des 26 et 27 novembre 1940, et vote qui en est la conséquence concernant les administrateurs en fonction.

Le texte des modifications en question est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Il est rappelé aux actionnaires que conformément à l'article 32 des Statuts, les propriétaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles, sont admis à l'Assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur et les propriétaires d'actions nominatives ont la faculté de groupement qui leur est accordée par la Loi.

Les titres doivent obligatoirement être déposés, soit au siège social, soit dans un établissement de crédit, 5 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée

Les propriétaires d'actions au porteur qui déposeront leurs titres dans un établissement de crédit, sont priés de demander aux dits établissements, de faire part de suite à la Société, de ces dépôts avec indication des numéros des titres déposés.

Les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Le Conseil d'Administration.

ETUDE de Maître J. FABRE
Notaire à Cahors

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le 15 avril 1941, enregistré à Cahors (A.C.), le 23 avril 1941, Volume : 782 *bis* ; Folio : 12 ; Case : 57, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits ;

Monsieur Henri BERRIÉ, boulanger et Madame Marie-Thérèse HOST, son épouse, demeurant ensemble à Mercuès ;

Ont vendu à Monsieur Charles PARRA, boulanger et Madame Suzanne CARRIÈRE, son épouse, demeurant ensemble à Caillac ;

Un fonds de commerce de boulangerie et marchand de grains, exploité à Mercuès, inscrit au registre analytique du commerce sous le numéro 3.105, et comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des locaux où s'exploite le dit fonds, ainsi que le matériel servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mai 1941.

Cette cession a été publiée dans le *Bulletin officiel des cessions et ventes de fonds de commerce* du 7 mai 1941.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue dans le *Journal du Lot* du dimanche 27 avril 1941, et elles devront être faites à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire, 2, rue Jean-François-Caviole.

Pour deuxième avis.

J. FABRE.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

Par arrêt contradictoire et définitif en date du dix-sept avril 1941, la Cour d'Appel d'Agen, chambre correctionnelle, a condamné le nommé BRUGOUX Paul-Marcel, profession de marchand de tissus, né le 31 mars 1895, à Saint-Maurice, département du Lot, demeurant à Lacapelle-Marival, département du Lot, à la peine de cent francs d'amende, ordonnant en outre l'insertion par extrait de l'arrêt dans « Le Journal du Lot » et « La Dépêche », édition du Lot, sans que le coût en puisse dépasser pour chacune 150 francs, pour délit de hausse illicite des prix et défaut d'affichage des prix, commis le 2 décembre 1940, constaté par P.-V. du Service de contrôle des prix, en date du 2 décembre 1940.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur général.

Vu : *Le Procureur général.*

ETUDE de Maître P. BERTRANDY
Licencié en droit, Avoué à Figeac
Successeur de Maîtres MALRIEU LOUBET et NUVILLE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE SEPARATION DE CORPS

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le vingt-six mars mil neuf cent quarante et un,

Entre :

Madame DE SAINT-ANDRÉ, née Marie-Antoinette DE SAINT-JEAN DE LENTILLAC, domiciliée de droit avec son mari, mais résidant en fait par autorisation de justice, au château de Lentillac, commune de Lentillac-Saint-Blaise (Lot) ;

Demanderesse, ayant Maître BERTRANDY pour avoué :

Et :

Monsieur DE SAINT-ANDRÉ, domicilié à Lentillac, commune de Lentillac-Saint-Blaise (Lot),

Défendeur, ayant Maître PRADIER pour avoué ;

Il résulte :

Que la séparation de corps a été prononcé entre lesdits époux DE SAINT-ANDRÉ-DE SAINT-JEAN DE LENTILLAC, à leurs torts réciproques.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné, le quinze mai mil neuf cent quarante et un.

P. BERTRANDY, *avoué.*

Feuilleton du « *Journal du Lot* », 3

Max du Veuzit

VERS L'UNIQUE

Et seule, enfin, certaine de ne pas être dérangée à cette heure, que Mme Rabel-Fouquet passait généralement à jouer aux cartes avec des amis, Isabelle commença un singulier travail.

D'un placard elle tira une valise de cuir jaune et un grand sac de tapisserie qu'elle avait mis deux ans à faire, autrefois, à l'école.

Dans l'un, elle mit une partie de son linge, la meilleure, c'est-à-dire celle qui paraissait devoir durer le plus longtemps. Puis elle rangea ses petits souvenirs : les photos de ses parents, les quelques papiers de famille laissés à sa disposition, son livret de caisse d'épargne qui contenait la jolie somme de huit cents francs, une vraie fortune qu'elle avait économisée, sou par sou, depuis six ans, en soignant les poules de Mme Rabel-Fouquet, qui, pour être sûre de manger des œufs bien frais, acceptait de les payer à sa nièce, pourvu que celle-ci assumât totalement les charges du poulailler.

« Elle pourra manger les dix poules que je soignais, pensa l'orpheline avec rancune. Elles sont à moi, puisque je les ai achetées de ma bourse... ce sera autant de remboursé sur ce que je lui dois. »

Car, dans son désir de fuir au loin, et de gagner sa vie, il y avait aussi le besoin impérieux de dédommager, un jour, sa tante de l'argent dépensé pour elle.

« Oh ! pouvoir lui rendre tout ce qu'elle a fait pour moi ! songeait-elle souvent avec ardeur. Qu'elle ne puisse plus me reprocher ce que je lui ai coûté ! »

Elle ne voyait que ces détails matériels. Dans son âme ulcérée par tant d'amers reproches, elle oubliait que le geste même de sa tante en la gardant près d'elle, en l'empêchant d'être réellement une enfant abandonnée, était de ceux qu'aucune somme d'argent ne peut compenser.

Combien de personnes, capables d'une belle action comme celle de Mme Rabel-Fouquet, l'amoindrissent et la diminuent par d'importuns reproches sous lesquels, involontairement, leurs débiteurs finissent par ne plus la voir !

Et c'est ainsi qu'Isabelle, dans sa détresse, négligeait les bons mouvement que sa tante avait eus parfois avec elle pour ne se souvenir que des mauvais moments...

Dans l'autre sac, Isabelle mit le meilleur de ses habits et de ses chaussures.

Ce n'était pas une garde-robe merveilleuse que celle que possédait la jeune fille, mais, pour elle, qui se proposait de vivre de son travail, c'était le nécessaire.

Sur l'oreiller de son lit qui n'était pas défait et, bien en évidence, l'orpheline laissa une lettre, depuis longtemps écrite pour sa tante. Elle avisait celle-ci de son départ, lui conseillant vivement de ne pas la faire rechercher puisqu'elle voulait vivre seule, en travaillant, et qu'aucun argument ne la forcerait à revenir à Vernon.

« Vous ne me reverrez que si je réussis, ma tante, car je tiens à vous prouver que je suis moins bête et moins paresseuse que vous me l'avez toujours reproché. Je veux aussi vous dédommager de toutes vos générosités à mon égard et cette pensée me donnera tous les courages.

« Vous pourrez dire à vos amies que je suis partie avec votre assentiment.

« Je ne démentirai pas cette version pour la bonne raison que je n'écrirai à aucune de nos connaissances ; c'est une autre vie absolument nouvelle que je veux vivre et je n'ai besoin d'aucun rappel démoralisant pour amoindrir mon effort. »

Suivaient quelques lignes correctement affectueuses, car Isabelle avait des principes et elle n'aurait pas voulu avoir à rougir, un jour, d'un mot irrespectueux prononcé ou écrit dans un moment de colère.

Cette lettre, elle en avait longtemps pesé tous les termes, car, depuis de longues semaines, la hantise de son départ la poursuivait.

Par avance, elle avait réglé tous les détails de ce premier voyage hors du nid, et maintenant que le moment était venu de les réaliser, elle agissait à coup sûr, comme si elle jouait une scène longtemps répétée.

A onze heures du soir, elle ouvrit sa fenêtre qui donnait sur le potager, derrière la maison.

A l'aide d'une corde fortement attachée au balcon, elle descendit ses deux valises. Puis, après un dernier coup d'œil dans sa chambre pour s'assurer qu'elle la laissait bien en ordre et qu'elle n'y oubliait rien, elle se laissa glisser à son tour, le long de la corde.

Le chien de garde que l'on mettait chaque soir en liberté dans le jardin vint lui lécher les mains.

C'était son camarade de promenade. Ensemble, ils avaient fait bien des excursions...

— Oui, mon vieux Tommy, tu es beau ! Je pars, vois-tu, et nos bonnes parties sont finies... C'est toi que je regretterai le plus et c'est peut-être toi qui m'oublieras le moins...

Une porte, au fond du potager, donnait sur une impasse qui permettait de desservir tous les jardinets voisins. Isabelle l'ouvrit le plus doucement possible, car les gonds grinçaient lamentablement.

(*à suivre*).

SI LE PAYSAN
APRÈS AVOIR LABOURÉ SON CHAMP
GARDAIT INEMPLOYÉES
SES SEMENCES AU GRENIER
IL SE RUINERAIT À COUP SÛR
●
LA FRANCE A RESTAURER
TEL EST LE GRAND CHAMP
QUE DOIT FÉCONDER L'ÉPARGNE
FRANÇAIS, PRÊTEZ-LUI TOUTES VOS RESSOURCES
SOUSCRIVEZ AUX BONS DU TRÉSOR
AA 5